

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mai, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Verlhac-Tescou étant réuni à la salle de la mairie, après convocation légale de Michel REGAMBERT, Maire.

Présents : Jürg AEBI, Philippe BERTRAND, Guy BRUT, Bertrand de MALEFETTE, Jean-Jacques DUCOS, Sabine EMPTAZ, Perrine LASSERRE, Magalie PEZOUS, Jean-Pierre PERIES, Michel REGAMBERT et Cédric TALABOT.

Absents ayant donné pouvoir : Geoffrey MALY a donné pouvoir à Sabine EMPTAZ, Jérémie COSTES a donné pouvoir à Magalie PEZOUS

Excusés : Virginie CASTETS, Sébastien IZARD

1) Désignation du secrétaire de séance

Guy BRUT se propose pour être secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu des séances du 1^{er} et du 9 avril 2022

Les deux comptes-rendus sont approuvés.

3) Débat sur l'urbanisation de la Commune

Le maire lance le débat avec cette question : « que voulons-nous pour le développement futur de notre village ? »

Philippe Bertrand rappelle brièvement les éléments du projet que Bertrand de Malefette et lui ont présenté au Conseil municipal, il y a quelques mois : espaces sportifs, arboretum, lotissement, habitat collectif, etc.

S'ensuit un tour de table, avec une discussion animée et riche, dont il se dégage, sans prendre en compte le coût financier, de l'ensemble des interventions, une certaine prudence, vu la complexité d'un tel projet :

- Ne pas se focaliser sur un seul espace (ancien terrain de foot)
- Tenir compte des voiries, des cheminements, de la cohérence architecturale, des espaces verts
- Ne pas bloquer l'avenir
- Se faire aider
- Définir des priorités
- Garder la maîtrise de la réalisation du projet

4) Décision d'une étude de faisabilité

A la suite du point 3), le Conseil municipal, **DECIDE** à l'unanimité :

- De recourir à une étude de faisabilité.

5) Choix du bureau d'étude

Au mois d'avril dernier, Jürg AEBI a rencontré séparément trois bureaux d'études : LBP, URBACTIS et MGS.

Il leur a remis le cahier des charges établi par Monsieur MILLASSEAU (CAUE82) et les a accompagnés dans le village afin de visualiser l'ensemble du village et indiquer les lieux « stratégiques » du projet : ancien terrain de foot, maison Teyseyre, terrain Roumagnac.

Le 5 mai 2022, les trois bureaux d'études ont présenté leur méthodologie pour réaliser une étude de faisabilité. Le Maire rappelle brièvement les éléments principaux de cette réunion, à laquelle 10 membres du Conseil municipal étaient présents.

Deux bureaux d'étude ont chiffré le coût de leur prestation s'ils étaient retenus. Le troisième a souhaité avoir de plus amples informations sur nos attentes. Il a transmis sa proposition chiffrée la semaine suivante.

De plus, MGS conseille de procéder à une étude périmétrique et topographique, qui permettrait une estimation plus précise du coût des différentes opérations.

Après discussion, le Conseil municipal DECIDE :

- de confier l'étude de faisabilité à la société MGS,
- de demander que l'étude inclue le chiffrage des projets (voirie et bâti),
- de demander à MGS un devis pour l'étude périmétrique et topographique,
- d'autoriser le Maire à signer le devis de 8 295 € H.T., et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la concrétisation du bon déroulement de cette étude.

6) Etude de sol pour l'extension du cimetière

Dans la séance du 17 février 2022, le Conseil municipal a décidé d'attribuer la maîtrise d'œuvre à LBP Etudes et Conseils. Et, dans la séance du 17 mars 2022, de faire une étude géotechnique de la parcelle et de demander un devis.

L'entreprise In Terra a fourni un devis pour un montant de 1 686 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- d'approuver le devis de l'entreprise IN TERRA,
- d'autoriser le Maire de signer le devis de l'entreprise IN TERRA.

7) Actualités – Informations

a) Analyse pollution sol ex terrain Roumagnac

Jean-Jacques DUCOS résume les résultats de l'analyse des prélèvements qui ont été réalisés par l'entreprise HUB Environnement.

Au grand soulagement de l'assemblée, le diagnostic révèle que les risques sanitaires par inhalation ou ingestion sont acceptables et que le site est compatible avec la construction d'habitations avec jardin.

b) Changement des stores du commerce : Comme chacun sait, le local multiservice est la propriété de la commune. Les stores de la façade, côté place, ont plus de vingt ans. Ils devraient donc être changés pour l'esthétique du commerce mais également celui de la Place Abbé Cruzel.

La propriétaire du fonds de commerce est installée depuis moins d'un an. Le bénéfice dégagé ne lui permet pas d'investir dans cet équipement qui s'ajoute aux divers équipements déjà réalisés.

Le devis, dont dispose la mairie à ce jour, est d'un montant de 2 648,42 euros TTC.

Le Conseil municipal **DECIDE :**

- De se prononcer favorablement sur le remplacement des stores
- De prendre en charge le coût du remplacement
- De demander un devis supplémentaire avant de se décider sur le choix de l'installateur.

c) Emplois contractuels :

Un agent a été embauché pour aider Jean-Louis durant le mois de mai pour l'entretien des espaces verts (arrachage de l'herbe, plantation et arrosage des fleurs essentiellement). Cet emploi a été rattaché au poste d'adjoint technique non permanent pour 30 heures hebdomadaires, ouvert par délibération du 17 février 2022. Mais l'embauche porte seulement pour 12 heures hebdomadaires.

Ce contrat de courte durée se terminera le 31 mai 2022. Le poste sera donc vacant.

De ce fait, il pourra être affecté à l'agent contractuel en charge de la restauration scolaire et du nettoyage des locaux dont le contrat se termine le 31 mai 2022.

Ainsi donc, à compter du 1^{er} juin, le nouveau contrat de 20 heures hebdomadaires pourrait perdurer jusqu'au 31/12/2022.

Le maire indique que l'agent concerné souhaiterait obtenir un CDI. Cela n'est pas possible.

Un agent contractuel doit effectuer 6 ans en CDD avant de prétendre à un CDI. Cependant, il est possible d'établir un contrat à durée déterminée pour une période de 6 ans. Ceci permet à l'agent d'avoir une meilleure lisibilité sur son emploi.

Toutefois, cela n'est pas possible pour le contrat du 1^{er} juin car il sera rattaché à un emploi Non permanent. Pour un éventuel contrat de 6 ans, il faut créer un emploi permanent avec obligation de faire une publicité 6 semaines auparavant.

Au niveau de l'emploi d'adjoint administratif créé également le 17 février 2022, cet emploi n'a été attribué à aucun agent. Il n'y a donc pas eu d'embauche, étant donné que les arrêts de maladie de la secrétaire de mairie se font par prolongation. Difficile donc d'embaucher une personne et de la former. La formation d'une secrétaire de mairie peut prendre plusieurs mois. Il y a aussi l'incertitude du remboursement de l'assurance maladie qui pourrait grever la ligne budgétaire « frais de personnel ».

Actuellement, c'est le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn-et-Garonne (CDG82) qui met à disposition, 6 heures par semaine, une personne titulaire du diplôme de secrétaire de mairie.

Evidemment le CDG82 facture à la commune la totalité des frais (salaire + frais de gestion + frais de déplacement de l'agent).

d) Voirie :

L'entreprise LINAS a effectué une grande partie du faucardage des bas-côtés des

routes communales. Comme prévu, ce premier tour ne comporte qu'un seul passage de part et d'autre de la route plus la mise en sécurité des virages.

e) Jeu des mille euros :

Sabine EMPTAZ informe l'assemblée que la candidature de Verlhac-Tescou, proposée par Madame LE CAMUS, a été retenue par France Inter. L'enregistrement de 5 émissions aura lieu le 29 septembre prochain, dans la salle des fêtes. Ces enregistrements seront diffusés au mois d'octobre.

Dans l'intervalle, la mairie devra mener une importante campagne d'information via PanneauPocket, le site internet, le journal municipal, les médias locaux (presse, radio ?) et des affichages fournis par France Inter. La commission « Communication » se chargera de ce volet.

Du point de vue logistique, la charge pour nous ne sera pas trop lourde : installation salle des fêtes, recherche d'hébergement pour une nuit, pour l'équipe.

f) Elections

Le Maire propose d'établir les tours de permanence sur base volontaire, avec deux élus pour chacune.

12 juin :

08 – 10 heures : Bertrand de MALEFETTE, Magali PEZOUS

10 – 13 heures : Jean-Jacques DUCOS, Sabine EMPTAZ

13 – 15 heures : Virginie CASTETS, Cédric TALABOT

15 – 17 heures : Jean-Pierre PERIES, Geoffrey MALY

17 – 18 heures : Perrine LASSERRE, Philippe BERTRAND

19 juin :

08 – 10 heures : Magali PEZOUS, Cédric TALABOT

10 – 13 heures : Jean-Jacques DUCOS, Sabine EMPTAZ

13 – 15 heures : Sébastien IZARD, Geoffrey MALY

15 – 17 heures : Jean-Pierre PERIES, Virginie CASTETS

17 – 18 heures : Perrine LASSERRE, Philippe BERTRAND

Evidemment, il est à espérer que les conseillers municipaux absents à cette séance pourront venir en renfort et ainsi permettre ainsi d'avoir 3 personnes au bureau lors des plages de forte affluence.

g) Accueil des nouveaux habitants

Dans ses réunions des 17 février et 17 mars derniers, le Conseil municipal avait décidé d'organiser la réception d'accueil des nouveaux habitants de la commune le 9 juillet prochain. Cette réception devait remplacer la traditionnelle « coque des Rois » qui, depuis 2021, n'a pas eu lieu en janvier, pour cause de COVID.

L'absence de la secrétaire de mairie, le manque de disponibilité de volontaires au sein du conseil municipal et le délai restreint pour la préparation de cet événement (recensement des nouveaux habitants depuis 2020, recherche d'un traiteur, invitations, etc.) amène le Monsieur le Maire à renoncer à cette manifestation, cette année.

8) Questions diverses

1) Circuit vélocross

Sébastien IZARD propose de prévoir un circuit de vélo-cross, dans la partie « espaces verts » du projet de développement du bourg.

2) Chiens errants

Jean-Pierre PERIES revient sur le problème des chiens errants sur la commune. Il relate notamment le dernier incident provoqué par deux chiens coutumiers de comportements agressifs, qui se sont montrés menaçants envers une personne et son enfant et ont tué leur chat devant eux.

Le Maire répond que de nombreux signalements ont été faits à la gendarmerie qui poursuit son enquête auprès des personnes victimes de tels comportements. Les gendarmes et se sont rendus plusieurs fois au domicile des propriétaires des deux chiens, absents à chaque fois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

* * * * *